



LISTE CHERCHEURS, INGÉNIEURS ET TECHNICIENS PRÉSENTÉE PAR LE SNCS-FSU



POUR UN CNRS FORT, VOLONTAIRE ET DÉMOCRATIQUE

Le SNCS-FSU appelle à une véritable rupture avec les politiques menées depuis 20 ans, qui ont conduit au décrochage de l'investissement dans la recherche publique. Le CNRS n'a plus les moyens financiers suffisants pour organiser la recherche, financer les programmes de recherche de ses laboratoires et recruter des ingénieur·e·s, technicien·ne·s et chercheur·e·s en nombre suffisant. Le SNCS-FSU s'oppose aux dispositions de la loi de programmation de la recherche (LPR), notamment les chaires de professeur junior et les CDI de mission scientifique, et demande une autre loi d'orientation et de programmation budgétaire pour la recherche. Il est urgent de débloquer des moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux culturels, sociaux et économiques de la recherche publique, avec :

- Un plan pluriannuel de création d'emplois scientifiques statutaires et la fin de la précarité
- Un financement par dotations de base des laboratoires assurant la liberté de recherche
- Un système d'évaluation démocratique et transparent avec un Comité national fort
- Une véritable revalorisation des rémunérations de toutes et tous, sans prime individuelle

LA LISTE DE CANDIDAT·E·S :



1 – Boris GRALAK
Directeur de recherche à l'INSIS



2 – Caroline ZIMMER
Technicienne, trésorière du CAES



3 – Maud LERICHE
Chargée de recherche à l'INSU

4 – Rémi BRAGEU
Ingénieur d'étude à l'INC



5 – Claire LEMERCIER
Directrice de recherche à l'INSHS



6 – Cédric MATTHEWS
Ingénieur de recherche à l'INSB

BILAN DU MANDAT 2017-2021

Au conseil d'administration, le mandat 2017-2021 était le premier où les représentants du personnel étaient, en nombre, passés de 4 à 6. Mais alors que les autres membres du CA nommés au titre de la représentation du monde du travail étaient, traditionnellement, pour moitié des syndicalistes, nous avons découvert, en commençant nos travaux, que le gouvernement n'avait pas jugé utile de poursuivre cette tradition. Le prétexte invoqué fut que, justement, avec 6 représentants du personnel maintenant, nous en avons déjà bien assez ! Pour les princes qui nous gouvernent, les seuls représentants valables du monde du travail sont désormais les représentants du patronat. À bon entendeur, salut !

Le mandat restera évidemment marqué par la préparation de la loi de programmation de la recherche, qui a souvent conduit les représentants du personnel à protester (entre autres) contre l'accentuation, qu'elle favorise, du financement sur projets au détriment du financement de base. La divergence, sur ce sujet, entre les élus et la direction du CNRS a culminé au moment du vote sur le rapport d'activité de l'organisme en 2019, dans lequel le PDG avait écrit que « Le Comité national de la recherche scientifique, réuni en juillet, a[vait] fait des propositions qui sont globalement sur la même ligne que celles de l'établissement, ce dont on ne peut que se réjouir ». La CPCN, en fait, avait déjà

précisément émis une protestation contre ce travestissement de l'histoire et cette contrevérité a obligé l'élu SNCS à voter cette fois, décision grave, contre le rapport d'activité.

Pour le reste, l'ordre du jour du CA fut régulièrement alimenté par le sujet récurrent que constitue le vote du budget de l'établissement et de ses budgets rectificatifs. L'inscription, au budget 2021, d'un financement de chaires de professeurs juniors que l'établissement était libre de faire ou de ne pas faire a suscité, en particulier, une opposition particulièrement forte : seulement 13 voix pour, 5 abstentions et 4 voix contre (dont la nôtre, évidemment). Une forte opposition des représentants du personnel s'est encore manifestée récemment lorsqu'il s'est agi de voter le versement à la Fondation CNRS (dont la mission est de rapporter de l'argent, non en coûter) de près d'un million d'euros. Histoire d'amorçage paraît-il... Les administrateurs futurs feront bien de rester vigilants lorsque les princes qui nous gouvernent prétendent faire valser les millions entre de multiples structures, plutôt que de s'en servir pour renforcer la dotation des laboratoires et soutenir l'activité de recherche au quotidien.

Christophe Blondel, élu SNCS-FSU sortant

Vous pouvez compter sur nous pour vous faire entendre au sein du conseil d'administration du CNRS

VOTEZ ET FAITES VOTER SNCS-FSU !

<https://sncs.fr/>

LA RECHERCHE DANS UNE SITUATION CRITIQUE

Avec un aveuglement désespérant, tous les gouvernements, depuis une vingtaine d'années, ont persisté dans la volonté de piloter la recherche sur des objectifs à court terme qui ne sont pas ceux de la communauté scientifique. Sous prétexte de développer l'innovation, leur politique a détourné la recherche publique pour suppléer une industrie privée qui refuse de procéder elle-même aux investissements nécessaires, alors qu'elle est soutenue au-delà de toute mesure par un crédit d'impôt « recherche » qui coûte, depuis dix ans, plus de deux fois la subvention d'Etat du CNRS. Tous ces efforts en faveur de l'innovation et du soutien à l'industrie privée n'ont pas empêché la catastrophe industrielle que constitue l'échec de la mise au point d'un vaccin contre la COVID-19. En même temps, l'effort de recherche publique en France est tombé à un niveau historiquement bas à 0,76% du produit intérieur brut (PIB), alors que cet effort se situait déjà autour de 0,80% du PIB en 2000 et que la France s'était engagée à le porter à 1% du PIB dès 2010. Avec ce sous-investissement chronique, la recherche publique se trouve dans une situation critique. Depuis 2007, le CNRS a perdu plus de 1500 postes titulaires d'ingénieurs, techniciens et chercheurs et se trouve dans l'incapacité d'honorer correctement sa mission principale : le développement des connaissances. ■

LE SNCS-FSU EN LUTTE CONTRE LES DISPOSITIONS DE LA LPR

Plutôt que de tirer les leçons de ces échecs, le gouvernement actuel a imposé, malgré l'opposition de la communauté scientifique, la loi de programmation de la recherche (LPR) qui amplifie ces politiques passées.

- La LPR prévoit une programmation budgétaire très insuffisante et ne contient aucun plan pluriannuel pour l'emploi scientifique titulaire, condamnant ainsi la recherche française à rester sur une trajectoire en décrochage jusqu'en 2030.
- La LPR donne la priorité au financement de la recherche par appels à projets, un système chronophage et inefficace qui constitue le point d'entrée des recrutements sur contrats à durée déterminée, de la dégradation des conditions de travail et des attaques à la liberté de recherche.
- Dans la droite ligne de la loi de transformation de la fonction publique, la LPR offre un cadre législatif de nouvelles voies de recrutement contractuel, notamment les chaires de professeur junior (ou « tenure-tracks ») et les CDI de mission scientifique.

Le SNCS-FSU s'est opposé tout au long de l'année 2020 au projet de LPR. Le SNCS-FSU continuera à organiser les luttes pour bloquer la mise en oeuvre des « tenure

tracks » et toutes les attaques contre la recherche publique contenues dans la LPR. ■

LE SNCS-FSU DÉFEND LA REVALORISATION DES RÉMUNÉRATIONS DE TOUTES ET TOUS

Le SNCS-FSU a porté avec force ses revendications lors des négociations du protocole d'accord sur les rémunérations et les carrières, et a notamment obtenu pour 2027 :

- la revalorisation du régime indemnitaire de tou-te-s les ingénieur-e-s et technicien-ne-s des organismes de recherche au niveau de celui des universités et l'amélioration des carrières des ingénieur-e-s de recherche par la fusion des grades IR2 et IR1 ;
- l'alignement par le haut des carrières des chercheur-euse-s avec celles des enseignant-e-s-chercheur-euse-s, avec à la clé une revalorisation indiciaire moyenne comprise entre 10% et 15% pour la deuxième partie des carrières des chercheur-euse-s, et autant pour la retraite ;
- la suppression de la PEDR et un régime indemnitaire pour les chercheur-euse-s différent du RIFSEEP, avec une part statutaire identique pour tou-te-s les chercheur-euse-s et multipliée par 6,5 et une part individuelle la plus faible possible et attribuée au plus grand nombre possible ;

Le SNCS-FSU a toujours porté une attention particulière à la place des femmes dans la recherche : c'est le SNCS-FSU qui a demandé et obtenu que soit inscrite dans le protocole d'accord l'obligation de rendre effective l'égalité de rémunération et de carrière entre les femmes et les hommes. ■

LE SNCS-FSU RENFORCE LES ACQUIS DU COMITÉ NATIONAL

Le SNCS-FSU et ses élu-e-s au Comité national jouent un rôle majeur pour renforcer les acquis et promouvoir ce véritable « **Parlement de la recherche** » que constitue le Comité national.

- En publiant sur son site web les listes de candidats admissibles par ordre de mérite aux concours chercheur CNRS 2021, le SNCS-FSU s'est fermement opposé à la direction du CNRS dans sa décision d'afficher les listes de candidats admissibles par ordre alphabétique.
- En s'opposant fermement aux attaques de la direction du CNRS, le SNCS-FSU a obtenu que la proportion de 2/3 d'élu-e-s dans les sections et CID soit préservée. ■

NOUS VOULONS UN CNRS FORT, VOLONTAIRE ET DÉMOCRATIQUE !

Un CNRS fort : le CNRS, parce qu'il fait appel au Comité national de la recherche scientifique, peut être et doit être la principale force de proposition pour la stratégie nationale en matière de recherche.

Un CNRS volontaire, car les crises successives et les défis à surmonter nécessitent de relever le potentiel français de recherche de 50 %, tant en financements qu'en emplois de scientifiques : le CNRS est capable de relever ce défi de formation et d'organisation.

Un CNRS démocratique : le CNRS, déjà exemplaire en France, doit encore faire un effort significatif pour permettre à l'ensemble de la communauté scientifique de se ré-approprier l'exercice de son métier, de « s'approprier son travail de recherche ». Ces objectifs s'accompagnent :

- du respect des libertés de recherche et des libertés académiques, ce qui impose un soutien financier aux laboratoires leur permettant de mener leur projets scientifiques, et une évaluation réalisée par des pairs en majorité élus dans un Comité national fort et indépendant ;
- du développement des connaissances pour l'ensemble de la société, ce qui implique un service public de la recherche et un statut de titulaire pour tous les personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens ;
- du soutien prioritaire à une recherche publique qui ne soit pilotée par aucun pouvoir politique, industriel ou financier, de manière à ce que les relations entre recherche industrielle et recherche publique, et la prise en compte des demandes de la société, s'établissent dans un cadre véritablement coopératif.

LE CADRE QUE NOUS VOULONS : UNE AUTRE POLITIQUE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

- Une autre loi de programmation pour l'ESR pour atteindre dès 2025 l'objectif de 1% du PIB pour la recherche publique ;
- Un plan pluriannuel de création d'emplois scientifiques avec le recrutement des jeunes scientifiques au plus proche de la fin de la thèse et la résorption de tous les emplois précaires ;
- Une organisation de la recherche qui rend effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans la recherche publique ;
- La poursuite de la revalorisation des salaires et des carrières de toutes et de tous, sans prime individuelle ;
- Un financement de la recherche équilibré entre les dotations de base et les appels à projets, avec un financement des laboratoires très majoritairement par dotations de base et suffisant pour assurer l'indépendance de la recherche et le développement du front continu des connaissances.



En votant pour la liste chercheurs, ingénieurs et techniciens
présentée par le SNCS-FSU



vous soutiendrez ce programme et vous défendrez vos intérêts et le service public de la recherche